



26^e RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

du mercredi 31 janvier au mercredi 7 février 2024

PRE – REGLEMENT

Ce Rallye, placé sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Sérénissimes Le Prince et la Princesse de Monaco, organisé par l'Automobile Club de Monaco, sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), des ASN membres de la FIA et plus particulièrement l'aide et le concours de l'ACI (Italie), l'AVD (Allemagne), la FFSA (France) et la MSA (Royaume-Uni) est inscrit au calendrier des manifestations de la FIA.

Cette épreuve de régularité historique FIA, sur invitation, réservée à des véhicules de collection, est dénommée :

" 26^e RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE "

Elle se disputera conformément à l'annexe K du Code Sportif International de la FIA, au règlement standard des rallyes historiques de régularité de la FIA (disponibles sur le site internet de la FIA (www.fia.com) et au règlement particulier de l'épreuve et de ses annexes.

1 - PROGRAMME

VENDREDI 4 AOUT 2023	Ouverture des engagements
VENDREDI 6 OCTOBRE 2023	Parution du Règlement Particulier de l'épreuve
LUNDI 6 NOVEMBRE 2023	Clôture des engagements (Date limite de réception du dossier complet avec paiement)
LUNDI 13 NOVEMBRE 2023	Confirmation des voitures sélectionnées
LUNDI 4 DECEMBRE 2023	Clôture des inscriptions des équipes
MERCREDI 31 JANVIER 2024 :	Vérifications administratives et techniques avec remise des plaques et documents officiels aux concurrents partant de Bad Hombourg, Glasgow, Milan et Reims. Mise en parc fermé des voitures.

Départ du parcours de concentration de **Glasgow** à Monaco.

JEUDI 1er FEVRIER 2024 : Vérifications administratives et techniques avec remise des plaques et documents officiels aux concurrents partant de Bad Hombourg, Milan et Reims. Mise en parc fermé des voitures.

Départ du parcours de concentration de **Bad Hombourg** à Monaco.

Départ du parcours de concentration de **Reims** à Monaco.

Départ du parcours de concentration de **Milan** à Monaco.



VENDREDI 2 FEVRIER 2024 :

Itinéraire de GLASGOW

Contrôle Horaire de Calais

Itinéraire de REIMS

Contrôle Horaire de Epernay

Contrôle Horaire de Vitry-le-François

Contrôle Horaire de Bar-sur-Aube

Itinéraire de GLASGOW, REIMS et BAD HOMBOURG

Contrôle Horaire de Langres

Contrôle Horaire de Bourgoïn-Jallieu

Itinéraire de MILAN

Contrôle Horaire de Gap

Itinéraire de GLASGOW, REIMS, BAD HOMBOURG et MILAN

Contrôle Horaire de Saint-André-les-Alpes

Contrôle Horaire de Monte-Carlo Beach

Contrôle Horaire de Monaco

A partir de 19 h 00

Buffet au Fairmont Hôtel Monaco

SAMEDI 3 FEVRIER 2024 :

DEPART DE L'ETAPE DE CLASSEMENT "MONACO – VALENCE" **(environ 471 km)**

Comprenant 4 Spéciales de Régularité

A partir de 07 h 00

A partir de 09 h 50

A partir de 11 h 05

A partir de 11 h 55

A partir de 13 h 15

A partir de 15 h 45

A partir de 16 h 35

A partir de 17 h 35

Contrôle Horaire de MONACO (Quai Albert Ier)

SR1 : Soleilhas / Castellane

SR2 : Chaudon-Norante / Digne-les-Bains

Contrôle Horaire de Digne-les-Bains

SR3 : Ventavon / Chabestan

SR4 : La Cîme du Mas / Col Gaudissart

Contrôle Horaire de Saint-Jean-en-Royans

Contrôle Horaire de VALENCE (Champ de Mars) - Parc gardienné
obligatoire

DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 :

DEPART DE L'ETAPE COMMUNE 1 "VALENCE – VALENCE" **(environ 310 km)**

Comprenant 4 Spéciales de Régularité

A partir de 08 h 00

A partir de 09 h 10

A partir de 09 h 20

A partir de 10 h 40

A partir de 12 h 10

A partir de 12 h 45

A partir de 13 h 45

A partir de 15 h 30

A partir de 16 h 20

Contrôle Horaire de VALENCE (Champ de Mars)

Contrôle Horaire de Privas

SR5 : Lyas / Pourchères

SR6 : Freyssenet / Saint-Martial

Contrôle Horaire de Saint-Agrève

SR7 : Saint-Bonnet-le-Froid / Saint-Bonnet-le-Froid

SR8 : Lalouvesc / Labatie-d'Andaure

Contrôle Horaire de Tournon-sur-Rhône

Contrôle Horaire de VALENCE (Champ de Mars) - Parc gardienné
obligatoire



LUNDI 5 FEVRIER 2024 :

DEPART DE L'ETAPE COMMUNE 2 "VALENCE – VALENCE"
(environ 367 km)

A partir de 08 h 00
A partir de 10 h 10
A partir de 11 h 25
A partir de 12 h 40
A partir de 13 h 15
A partir de 14 h 40
A partir de 15 h 55
A partir de 16 h 50

Comprenant 4 Spéciales de Régularité

Contrôle Horaire de VALENCE (Champ de Mars)
SR9 : Valdrôme / La Pierre
SR10 : Laborel / Montauban-sur-l'Ouvèze
Contrôle Horaire de Buis-les-Baronnies
SR11 : Sainte-Jalle / Rémuzat
SR12 : Recoubeau-Jansac / Pennes-le-Sec
Contrôle Horaire de Crest
Contrôle Horaire de VALENCE (Champ de Mars) - Parc gardienné
obligatoire

MARDI 6 FEVRIER 2024 :

DEPART DE L'ETAPE COMMUNE 3 "VALENCE – VALENCE"
(environ 422 km)

A partir de 07 h 00
A partir de 08 h 35
A partir de 09 h 50
A partir de 12 h 15
A partir de 13 h 35
A partir de 15 h 55
A partir de 16 h 00

Comprenant 3 Spéciales de Régularité :

Contrôle Horaire de VALENCE (Champ de Mars)
SR13 : Saint-Nazaire-le-Désert / La Motte-Chalancon
SR14 : Roussieux / Laborel
Contrôle Horaire de Saint-André-les-Alpes
SR15 : Collongues / Col de Saint-Raphaël
Contrôle Horaire de Monaco – Darse Sud
Contrôle Horaire de MONACO (Quai Albert Ier)

A partir de 19 h 00

Buffet offert par l'ACM - Quai Albert 1^{er}

DEPART DE L'ETAPE FINALE "MONACO - MONACO"
(environ 119 km)

Comprenant 2 Spéciales de Régularité :

A partir de 21 h 00
A partir de 22 h 15
A partir de 23 h 20

Contrôle Horaire de MONACO (Quai Albert Ier)
SR16 : Sospel / Col de Turini
SR17 : La Cabanette/ Col de Braus

MERCREDI 7 FEVRIER 2024 :

A partir de 01 h 00

Contrôle Horaire de MONACO (Quai Albert Ier) - Parc gardienné
obligatoire

A 12 h 30

**Publication du classement final à la Permanence du Rallye,
23 boulevard Albert 1^{er}, Monaco**

A 20 h 30

**Dîner de Clôture - Remise des Prix Salle des Etoiles du Monte
Carlo Sporting Club.
Tenue de soirée de rigueur**

Itinéraires, kilométrages et horaires peuvent être soumis à modification



2 - VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles les voitures dont un modèle similaire a participé à un Rallye Monte-Carlo jusqu'à la 51e édition de janvier 1983 titulaires :

- d'un Passeport Technique Historique de la FIA (P.T.H.),
- ou d'un laissez-passer pour voiture de rallye de régularité historique de la FIA (L.P.V.R.H.),
- ou d'une carte d'identité FIVA
- ou d'une carte d'identité Nationale.

Elles seront réparties selon les catégories suivantes :

- I - voitures construites avant le 31/12/1965
- II - voitures construites entre le 1/1/1966 et le 31/12/1971
- III - voitures construites entre le 1/1/1972 et le 31/12/1976
- IV - voitures construites entre le 1/1/1977 et le 31/12/1982

CHOIX THEORIQUE DES MOYENNES

CATEGORIES	CYLINDREES	MOYENNES
Avant 1965	Toutes cylindrées	Basse Haute
Entre 1966 et 1976	< 1300 cm ³	
Entre 1966 et 1976	> 1300 cm ³	Haute
Entre 1977 et 1982	Toutes cylindrées	Haute

Les voitures admises seront choisies par l'Organisateur qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

3 - EQUIPAGES ADMISSIBLES

Tout équipage doit être composé d'un pilote et d'un équipier au minimum, maximum deux, titulaires d'un permis de conduire.

Tous les membres de l'équipage doivent :

- être en possession de tout type licence de pilote de régularité ou de compétition, de degré D, D/H ou R minimum ou IT LSC valable pour 2024, émise par une fédération membre de la FIA ;
- ou obtenir une licence de Compétition à Vitesse Limitée de degré International (IT LSC) pour rallye de régularité valable pour la durée de la compétition délivré par l'Automobile Club de Monaco. Elle sera remise lors des contrôles administratifs dans la ville de départ. Elle fera l'objet du paiement d'un droit de 80 €. **Cette somme devra être payée avec les droits d'engagement et ne sera pas remboursable en cas de forfait ou de changement.**



Inscriptions d'équipes :

Pour participer à l'attribution de la coupe de la meilleure équipe, des équipes peuvent s'inscrire jusqu'au 4 décembre 2023. Une voiture ne peut participer que dans une seule équipe. Une équipe doit se composer d'au minimum 5 équipages, au maximum 10 et peut s'inscrire sous un nom choisi librement.

4 - DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé, pour un équipage composé de 2 personnes, à 5.200 €. Il sera encaissé à la réception de l'engagement.

En cas de désistement avant le 31 décembre 2023, 20 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation. Ces droits ne seront pas remboursés en cas de forfait déclaré après cette date.

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques numérotées de Rallye et 1 plaque « ASSISTANCE » (43x21 cm),
- 2 numéros de Course noirs sur fond blanc (50 x 35 cm),
- Les cadeaux souvenirs, ainsi que le film de l'épreuve,
- **Une enveloppe pour placer les équipements électroniques interdits lors des SR.**
- Le logement en chambre double pour la nuit du vendredi 2 février 2024 au Fairmont Hôtel Monte-Carlo ainsi que le buffet de Bienvenue,
- Le buffet, à Monaco, mardi 6 février 2024, sur le Quai Albert 1er (+ 2 accès pour l'assistance),
- Le logement en chambre double pour 2 nuits : mardi 6 février et mercredi 7 février 2024, à Monaco, dans un hôtel de luxe, avec petits déjeuners pris en salle de restaurant pour 2 personnes,
- La Soirée de Gala de Remise des Prix, Salle des Etoiles du Sporting Monte-Carlo, le mercredi 7 février 2024, pour 2 personnes (tenue de soirée "smoking" obligatoire).
- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, tel que défini à l'article 8 du règlement particulier de l'épreuve.

5 - VILLES DE DEPART

Lors de son engagement, le concurrent devra donner ses préférences de choix entre les villes suivantes : Bad Hombourg (Allemagne), Glasgow (Royaume-Uni), Milan (Italie) et Reims (France).

La ville de départ sera attribuée en fonction des disponibilités et de la date d'arrivée des dossiers complets.

6 – ORDRE DES DEPARTS - NUMEROS

Tous les départs se feront de minute en minute, sauf pour l'Étape Finale où ils s'effectueront de 30 secondes en 30 secondes.

Les départs auront lieu dans l'ordre des 2 moyennes : Haute et Basse. Ce qui implique que les concurrents ayant choisi la moyenne Haute se verront attribuer les plus petits numéros.

Les départs se feront dans l'ordre croissant des numéros de compétition jusqu'à la fin des étapes de Concentration et de Classement. A l'issue de l'Étape de Classement, les départs des Étapes Commune 1, 2, 3 et de l'Étape Finale, se feront dans l'ordre d'un classement provisoire (hors pénalités routières) établi pour chaque moyenne après les 2 premières SR.



7 - CIRCULATION - PNEUMATIQUES

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1) 1^{ère} et 2^e infraction = pénalité décidée par les commissaires sportifs
- 2) 3^e infraction = mise hors course possible.

Dans les Spéciales de Régularité, l'Organisateur pourra déclarer la traversée de zones sensibles (villages, lieux-dits, zones habitées, ect...) zones à vitesse limitée Début de Zone (DZ) – Fin de Zone (FZ). Dans ces zones DZ-FZ, la vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h quelle que soit la limitation en vigueur édictée par le code de la route. De plus, tout excès de vitesse égal ou supérieur à 40 km/h (400 points) pourra entraîner une mise hors course immédiate. La fin des zones de contrôle de limitation de vitesse est indiquée sur l'écran du système Tripy (Annexe n°IV).

NB : L'extinction du signal sonore du Tripy ne signifie pas la fin de zone DZ-FZ.

Dans les Secteurs de Liaisons, l'Organisateur pourra également déclarer zone à vitesse limitée DZ-FZ (30 km/h) certaines traversées de zones sensibles.

Seuls sont admis les pneumatiques conformes à l'usage routier des pays traversés, portant l'indication "DOT" ou "E" estampillée sur leurs flancs.

Toutes les voitures concurrentes ainsi que leurs véhicules d'assurances devront être équipés en conformité avec les lois et règlements en vigueur au moment de l'Epreuve, et, notamment pour la France avec la Loi Montagne II.

L'usage de pneumatiques cloutés est autorisé en fonction de l'état des routes (neige, verglas, etc...) et en respect du Code de la Route des pays traversés.

8 - ASSISTANCE

Les réparations et le ravitaillement sont libres pendant toute la durée du Rallye, sauf dans les cas expressément interdits par une disposition du règlement (cf. art 21 : parc de fin d'étape). Les dépannages sur le parcours du Rallye sont à la charge financière du concurrent ou de sa propre assurance.

Les véhicules d'assistance ne pourront pas emprunter, dans les deux sens, les routes des Spéciales de Régularité pendant tout le déroulement du Rallye jusqu'au passage du dernier concurrent sous peine d'une pénalité de 10.000 points pour l'équipage dont ils sont chargés.

Les voitures ouvreuses ne pourront plus parcourir les Spéciales de Régularité (S.R) à partir de H-120' de l'heure théorique du départ du premier concurrent.

9 - PUBLICITE

Conformément à l'Article 2.1.9 de l'annexe K au Code Sportif international de la FIA :

La publicité sur les voitures routières de production de série est autorisée des deux côtés de la carrosserie sous le niveau des fenêtres mais derrière l'axe des roues avant et devant l'axe des roues arrière. La publicité à l'avant et à l'arrière et sur le reste des côtés de la voiture est limitée à une superficie totale de 1400 cm². Des espaces de 700 cm² chacun maximum, 1 à l'avant et 1 sur chaque côté, adjacents aux numéros de Compétition, peuvent être réservés à la publicité de l'Organisateur, publicité que le Concurrent ne pourra pas



refuser. La publicité au-dessus et au-dessous du numéro de Compétition, autre que celle de l'Organisateur, peut être placée à côté, sans toutefois entrer en contact avec le fond.

Sur le territoire monégasque, la publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées n'est pas interdite. La publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées est interdite sur le territoire Français. Ces lois s'appliquent aux voitures de course, véhicules d'assistance, matériel et vêtements.

Le nom de l'équipage ne peut apparaître qu'une fois de chaque côté de la voiture, sur un emplacement ne dépassant pas 10 x 40 cm. Un insigne de club reconnu peut apparaître sur chaque côté de la voiture, ses dimensions ne dépassant pas 10 x 10 cm (voir schéma en annexe II).

Toute publicité non actuelle, à l'exception de la livrée publicitaire de période du modèle, doit être retirée.

10 - ROAD BOOK

De manière analogue aux Rallyes Monte-Carlo de l'époque et afin de favoriser la navigation, il ne sera publié que l'itinéraire détaillé. **Cet itinéraire ainsi que les tracés des Spéciales de Régularité, sous forme de cartes routières, seront disponibles sur le site internet de l'ACM : www.acm.mc à partir du 4 Décembre 2023 (AUCUN ROADBOOK NE SERA RECONNU PAR L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO).**

11 - CONTROLES DE PASSAGE ET CONTROLES HORAIRES

A) - CONTROLES DE PASSAGES

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement tamponner et/ou signer la fiche dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. L'absence de visa ou de marque de n'importe quel Contrôle de Passage entraînera une pénalité de 10.000 points (cf. art. 17.3). L'Organisateur peut prévoir des Contrôles de Passages secrets sur l'itinéraire, à sa discrétion.

B) - CONTROLES HORAIRES

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur la fiche de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage à bord de la voiture. L'équipage peut attendre pour son heure idéale avant le panneau jaune. L'heure idéale de pointage est celle obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond :

- pour le parcours de concentration, les étapes de classement et commune, au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.
- pour l'étape finale, au déroulement de la minute idéale de pointage ou de la demi-minute qui la précède.

L'heure idéale de pointage appartient à la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle. Les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- a) Pour tout retard : 100 points par minute ou fraction de minute plafonnés à 10.000 points (lors du parcours de concentration ces pénalités seront de moitié).
- b) Pour toute avance : 600 points par minute ou fraction de minute plafonnés à 10.000 points.
- c) L'absence d'un visa de Contrôle Horaire ou d'arrivée avec un retard supérieur au retard maximum autorisé de 30 minutes entraînera une pénalité de 10.000 points.



12 – ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le Rallye, à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire et manque un contrôle, il pourra être admis de nouveau dans le Rallye à condition que dans l'heure qui suit sa non présentation à ce contrôle, il informe la Direction de Course par téléphone au +377 97 70 09 00 et/ou par email à historique@acm.mc de son intention de continuer.

De plus, le véhicule devra être présent à l'intérieur du Parc Fermé de fin d'étape au maximum 30 minutes après l'heure de pointage théorique du dernier concurrent.

Si l'une de ces deux conditions n'est pas respectée, l'équipage sera mis hors course et ne pourra pas poursuivre le Rallye. Cependant ses invitations à Monte-Carlo (hôtels, buffet, dîner de gala) et ses cadeaux resteront à sa disposition.

Pour être classés à la fin du Rallye, les équipages devront avoir effectué au moins la moitié des épreuves de régularité disputées.

13 - SPECIALES DE REGULARITE

Les Spéciales de Régularité se situent sur routes ouvertes à la circulation publique. Elles doivent être parcourues à une vitesse moyenne, imposée par l'Organisateur, différente pour chaque Spéciale, toujours inférieure à 50 km/h.

CHRONOMÉTRAGE :

Dans chaque Spéciale de Régularité, l'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion et à n'importe quel endroit de la spéciale de régularité. Il y aura au minimum un point de chronométrage

intermédiaire par Spéciale de Régularité. Toutefois aucune prise de temps ne sera effectuée dans le premier kilomètre de la Spéciale, ainsi que dans les villages, depuis le panneau "entrée de village" jusqu'à une distance de deux (2,00) kilomètres minimum après le panneau "sortie de village". Les Spéciales de Régularité seront parcourues sans s'arrêter ni ralentir de manière excessive sous peine de pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course. La recherche ou toute autre action visant au repérage des points de chronométrage, ainsi que la transmission de ces informations, sera considérée comme un comportement antisportif et entraînera la mise hors course immédiate du concurrent en ayant bénéficié.

Tout dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne imposée, calculé entre le départ et n'importe quel point de chronométrage, entraînera une pénalité de 30.000 points et la mise hors course automatique en cas de récidive, après notification de la 1^{ère} pénalité.

14 – APPAREILS DE MESURE

L'utilisation de tout système à recalage GPS est strictement interdit sous peine de mise hors course.

Seuls deux instruments de mesure à affichage électronique sont autorisés dans l'habitacle (gps, chrono, trip...) répéteurs inclus. Les appareils de mesure (trip et chronométrage) à affichage mécanique sont libres. Tablettes, smartphones, montres connectées sont interdits d'utilisation dans les SR et devront être placés dans une enveloppe fournie par l'Organisation qui devra être fermée et placée à l'arrière de l'habitacle. Une liste non exhaustive des équipements autorisés est jointe en annexe VIII du Règlement Particulier de l'épreuve.



Tout appareil non listé au sein de **l'annexe VIII** devra être soumis par écrit (historique@acm.mc) à l'approbation du Comité d'Organisation lors de l'inscription.

Des contrôles inopinés seront effectués aux départs et arrivées (points stop) des SR. Les voitures devront être dans cette configuration à tout moment du Rallye. Toute infraction sera rapportée aux Commissaires Sportifs. Aucune antenne extérieure ne sera autorisée sauf si montée d'origine sur la voiture.

15 – CAMERAS EMBARQUEES

L'Organisateur pourra installer des caméras dans l'habitacle de certaines voitures sur demande de la Direction Course ou du Collège des Commissaires Sportifs pour utilisation à des fins sportives.

L'Organisation se réserve également le droit de récupérer les images enregistrées par les caméras embarquées propres aux équipages, installées par leurs propres moyens à bord des voitures à des fins de promotion et de les diffuser sans accord préalable des équipages sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'Organisateur.

16 – VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Tous les équipages participant au Rallye doivent se présenter aux vérifications administratives et techniques prévues conformément au programme du Rallye. Le fait de présenter une voiture aux vérifications techniques est une déclaration implicite de conformité.

Les originaux des documents suivants doivent être présentés, pour pouvoir prendre le départ :

- permis de conduire routier des personnes composant l'équipage,
- tout type de licence de pilote de régularité ou de compétition, de degré D, D/H, R minimum ou IT LSC valable pour 2024 des membres de l'équipage,
- documents officiels de la voiture d'après la législation nationale du pays dans lequel la voiture est enregistrée (certificat d'immatriculation),
- attestation d'assurance pour la voiture (carte verte internationale),
- Passeport Technique Historique de la FIA ou Laissez- Passer pour Régularité Historique de la FIA, ou Carte d'Identité FIVA ou Nationale de la voiture.

L'Organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture n'ayant pas les caractéristiques mentionnées sur le dossier d'engagement. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'engagement restera acquise à l'Organisation. Tout changement d'équipage ou de véhicule, pour quelque raison que ce soit, devra être préalablement accepté par l'Organisation.

IMPORTANT

Il est bien entendu que les modalités de ce projet, et notamment le choix des tests de régularité, sont sujettes à d'éventuelles modifications.



SI VOUS DESIREZ D'AUTRES INFORMATIONS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

AUTOMOBILE CLUB DE MONACO

23, boulevard Albert 1er
BP 464
MC 98012 MONACO CEDEX
tél. : + 377 93 15 26 00
e-mail : historique@acm.mc
Site web : www.acm.mc



ANNEXE VIII / APPENDIX VIII

(du Règlement Particulier de l'épreuve)

LISTE NON EXHAUSTIVE DES APPAREILS DE MESURE AUTORISES
NON-EXHAUSTIVE LIST OF AUTHORIZED MEASURING EQUIPMENT

ATB

VH Trip / Cadenceur / La Solution / E Trip

Blunik

I / II / II+ / Trip

Brantz

tables de moyennes / Retrotrip / 1 Pro / 2 Pro / 2 "S" Pro / 2 "S" Pro + / 3 Pro * Timer / Laser 3 / Master 3

Chronopist

Rally Pack 2 (télécommande ou extension Telepack GPS interdite !)

Crisartech

avec Recallage GPS verouillé

Monit Rally

Q10 / Q20 / G100 / G200

Regularity Master

Waytec / Reguleco / Regulmaster (sans télécommande ou module gps !)

Halda / Tripy II / Coralba

Mini / Rally / Giant

Terratrip + equivalents Belmog

101 / 202 / 303



RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

VOITURES ELIGIBLES / ELIGIBLE CARS

Modèles engagés dans un Rallye Monte-Carlo depuis l'origine, jusqu'en janvier 1983 /
Types entered in a Rallye Monte-Carlo from the beginning until January 1983

(liste non exhaustive / *non exhaustive list*)



ABARTH : 750 \ 1000 \ 850TC \ 1000TC

A.C. : Ace \ Aceca \ Bristol

ALFA-ROMEO : 1900 - TI - Super - coupéSS - SZ \ Giulietta - TI - Sprint - Spider - SZ \ Giulia Super - TI - TISuper - GT - GTV - GTA - GTAM \ 1300GT \ 1750 - GT - Spider \ 2000 - GTV \ Alfasud TI \ Alfasud Sprint \ AlfettaGT - GTV - GTV6

ALLARD : P2

ALPINE : A106 \ A108

ALPINE-RENAULT : A110 - Bulgaralpine \ A310 - V6

ALVIS : 3L

ARMSTRONG-SIDDELEY : Sapphire

ASTON-MARTIN : DB2 \ DB2/4 \ DBMkIII \ DB4

AUDI : 70 \ Super90 \ 100S \ 80 - S - GT - GTE \ Quattro

AUSTIN : A30 \ A50 \ A90 \ A35 \ A95 \ A105 \ A99 \ A110 \ Taxi (→ 1961) \ A40 \ 1100Mk1 \ 1800 - S \ Maxi \ Mini - Cooper - CooperS (→ 1973)

AUSTIN-HEALEY : Sprite - Sebring \ 100/6 \ 3000

AUTHI : Mini 1275 (→ 1973)

AUTOBIANCHI : Primula \ A111 \ A112 - Abarth

AUTO-UNION / DKW : 900.3=6 \ 1000 - S - coupé \ Junior \ F12

BERKELEY : B90

BMW : 501 \ 502 \ 503 \ 700 - S \ 1500 \ 1800 - TI \ 2000 - TI \ 1600 - TI - 2 \ 2002 - TI - TII - Touring - Turbo \ 2500 \ 2800 - CS \ 320 - 320i \ 323i \ 635CSi

BOND : Equipe

BORGWARD : Isabella - TS

BRISSENEAU-LOTZ : 4CV

BRISTOL : 403 \ 405

CHEVROLET : Impala (→ 1966) \ Camaro(→ 1973)

CITROEN : 11B \ 15/6 \ ID - DS19 \ 2CV (→ 1959) \ Ami6 \ DS21 - 23 \ SM \ GS - X3 \ Dyane6 \ CX GTI \ Visa - Super - Trophée - Chrono

DAF : Daffodil \ 44 \ 55 \ 66

DAIHATSU : Charade

DAIMLER : Conquest \ Century \ Consort

DATSUN: (voir Nissan)

DB PANHARD : CoachHBR5

DENZEL : 1300

DE TOMASO : Pantera

FACEL VEGA : Facellia

FAIRTHORPE : Electron

FERRARI : 250GTBoano \ 275GTB \ 308GTB

FIAT : 1100 - TV (→ 1960) \ 1400 \ 1900 \ 500 (→ 1965) \ 600 \ 1200 \ 1300 \ 1500 \ 1800 \ 2100 \ 2300S \ 850 - S - coupe - Bertone \ 124 - S - coupé - spider (→ 1972) \ Murat 124 \ 125 - S \ 128 - rally - coupé \ 126 \ 127 - Sport \ X1/9 \ 124spiderAbarth \ 131 Abarth - Racing \ Ritmo 60 - 75 - 105TC - Abarth \ Panda





FORD : Thunderbird (→ 1957) \ Prefect \ Anglia - Allardette \ Consul \ Versailles \ Zéphyr \ Zodiac \ Mercury \ Crestline \ Customline \ ComèteMC \ Fairlane \ Falcon Sprint \ Cortina - GT - Lotus \ Corsair - 2000E \ Mustang (→ 1969) \ Taunus - MTS - M - GT (→ 1971) \ Escort TC - GT - Mexico - XR3 \ Capri - GT - RS \ EscortRS - 1600i \ Fiesta 1300 - 1600

F.S.O : Syrena

GLAS : 1004S \ 1204TS \ 1300GT

GOLIATH / HANSA : GP700 \ 1100

HILLMAN : Minx \ Imp \ Avenger

HONDA : Civic

HUMBER : Hawk \ SuperSnipe

INNOCENTI : MiniCooper \ Mini Bertone

ISUZU : Gemini

JAGUAR : XK120 \ MkVII - M \ XK140 \ 2.4 \ 3.4 \ XK150 \ MkII \ E3.8 - 4.2

JOWETT : Javelin

LADA : 1300 \ 1500S

LANCIA : Aurélia \ B20GT \ Flaminia coupé - Zag. \ Flavia1800 - coupé - Z. \ Fulvia2C \ Fulvia coupé (→ 1972) \ Fulvia HF - Z. \ Stratos \ Beta coupé - Monte Carlo - HPE \ 037

LLOYD : Alexander \ Arabella

LOTUS : Elite \ Elan

MATRA : Djet \ 530 \ Murena

MAZDA : 1200 \ RX2 \ RX7 \ 323 \ 818

MERCEDES : 180 \ 190 - SL \ 220 - S - SE - SEB \ 230 \ 230SL / 300SL \ 350SL \ 300SE \ 250CE \ 280 E - CE

MG : Magnette \ A - coupé \ Midget \ 1100 \ B \ C GT

MITSUBISHI : Colt \ Lancer Turbo

MORGAN : +4 \ 4-4 (→ 1964) \ +8

MORRIS : Oxford \ Minor \ 1100Mk1 \ 1300GT \ Mini - Cooper - Cooper S (→ 1973)

MOSKVITCH : 403 \ 408

NECKAR : 1500

NISSAN : Bluebird1300 - 1600 - SSS - RS Turbo \ 2000 \ Sunny \ 240Z \ Cherry \ Violet - 160J \ Pulsar - coupé \ Langley \ 240RS \ Silvia

NSU : Prinz - IV - sport - spider \ 1000 - TT - TTS \ 1200TT

OLDSMOBILE : 88cabriolet (→ 1955)

OPEL : Olympia \ Rekord - Sprint \ Kapitän \ Kadett A - B - coupé - D 1300S \ Commodore - GS - GSE \ GT \ KadettB Rallye \ MantaA 1600 - 1900 \ MantaB GTE \ AsconaA 1600 - 1900 \ AsconaB 2000 - 400 \ KadettC GTE

PANHARD : DynaX \ Junior \ DynaZ \ PL17

PANTHER : Lima

PEUGEOT : 104ZS \ 203 \ 204 - coupé \ 304 \ 403 \ 404 \ 504 TI - coupé V6 \ 505 SRD - STI \ 604

PLYMOUTH : Valiant \ Barracuda (→ 1967)

POLSKI FIAT : 125P \ Polonez

PORSCHE : 356coupé - speedster - A - B - C - Carrera - 2 \ 904GTS \ 912 - Targa \ 911coupé - T - S - L - E - Turbo - SC \ 914/6 \ 911Carrera - RS \ 924 - Turbo - CarreraGTS

RELIANT : Sabre \ Kitten

RENAULT : 4CV \ Frégate \ Dauphine - Ondine - Gordini - 1093 \ Caravelle \ 4L (→ 1966) \ 8 - S - Gordini \ 12 Gordini \ 16 - TS \ 17 Gordini \ 5LS - 5TS - 5 Alpine - 5 AlpineTurbo - 5 Turbo \ 30TS \ 18 Turbo

RENE BONNET : Missile \ Djet

RILEY : 1.5 \ Pathfinder

ROVER : 90 \ 105S \ 3L \ 2000

SAAB : 92 \ 93 \ 95break \ 96 - S - V4 \ Sonett \ 99EMS

SALMSON : 2300S

SEAT : 1400 \ 600 \ 127 \ 124 - coupé 1600 - 1430 - S - 2000 \ Ritmo75

SIATA : 1100



SIMCA : Aronde - coupé \ P60 \ 1000 \ 1500 \ 1200S \ 1100 - S - TI \ 1000Rallye - 1 - 2 - 3 \ Horizon
SINGER : Gazelle \ Vogue \ Chamoix
SKODA : 440 \ Octavia \ 1000 - 1100 MB \ 110 L \ 130RS
STANDARD : Eight \ Ten - Super \ Ensign \ Vanguard
STUDEBAKER : Commander
STEYR-PUCH : 650TR
SUBARU : Leone 1400 (→ 1976) - 1800
SUNBEAM : Talbot - MkIII \ Rapier (→ 1966) \ Alpine \ Imp \ Tiger \ Stiletto
TALBOT : Sunbeam TI - Lotus \ Samba GLS - Rallye
TOYOTA : 1600GT \ 1900GS \ Corolla \ Celica \ Starlet
TRABANT : 601
TRIUMPH : TR2 \ TR3 - A \ Hérald - coupé \ TR4 \ Vitesse \ 2500PI \ Spitfire (→ 1965) \ GT6 \ 2000 \ TR5 \ Dolomite Sprint
TVR : Grantura
VAUXHALL : Velox \ Cresta \ Victor \ Vx4/90 \ Viva \ Chevette
VESPA : 400
VOLGA : M21m
VOLKSWAGEN : 1200 - 1300 \ coupé Karmann \ 1500 - S \ 1600 \ 411 \ 914/4 \ 1302S - 1303S \ Golf - GTI \ Scirocco 1600
VOLVO : PV444 - 544 - S \ Série 120 \ P1800S \ 142S \ 164 \ 242 - GT \ 343
WARTBURG/AWE : IFA F9 \ 311 \ 353
WOLSELEY : 6/90 \ 15/50 \ 6/99
ZASTAVA : 1100



BE OUR GUESTS

Bad Homburg



www.uliehret.de

WELCOME

After arriving in Bad Homburg you will enjoy your time in a city with rich history, beautiful parks, modern shopping facilities and a famous casino. All rallye teams are cordially invited by the Lord mayor to a greeting in the casino.

Special offer for the rallye participants in January 2024:

Accommodation for a special price, rates are guaranteed till December 27th, 2023 (subject to availability).

4-star Superior Hotel „Maritim“

€ 124.00 per double rooms and € 114.00 per single room incl. breakfast. Reservations may be mailed to reservierung.hom@maritim.de, please use the promotional code "AvD 1899" or book directly here via [online reservation](#).

January 31th, 2024

Arrival registrations and administrative and technical acceptance at the Bad Homburg auto museum Central Garage with visitor possibilities for spectators. Possibility to carry out minor repairs and servicing in the Central Garage workshop.

Reception given by the Lord Mayor and the François-Blanc-Casino with a drivers' evening for the Rallye and service teams. Dinner in the François-Blanc-Casino Lounge.

Exhibition of the Rallye vehicles in the pedestrian zone for spectators.

Moderated presentation of the vehicles.

February 1st, 2024

Start on a ramp in the heart of the city on Kurhausplatz Bad Homburg.

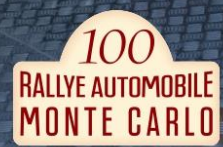




Celebrate
with us
Glasgow 100
Anniversary
of the first Glasgow start



Good Ferry and Hotel deals
Contact: dglanderson1@yahoo.co.uk





CANOSSA



MILANO

A MEMORABLE DEPARTURE



Thursday, February 1st 2024

Milano will host once again the departure of the Rallye Monte-Carlo Historique. Don't miss this unique opportunity to start under the "Madonnina": an unforgettable experience for all participants!

For more information, hotel reservations, concierge service:
+39 02 7745270 - rmch.milan@canossa.com





Start from
1998 REIMS 2024
 Starting town since 26 years

Un podium départ au coeur de la ville pour un grand moment de convivialité !
 A podium start at the heart of the city to experience a great moment of conviviality !



Vérifications dans le grand hall chauffé du Parc des Expositions
 Technical scrutineering in the great heated hall of the exhibition center

Large choix d'hôtels 2 & 4 étoiles à tarif privilégié
 disponible sur notre site internet avec code de réduction
 Wide selection of 2 & 4 stars hotels at preferential rates
 available on our website with discount code

Navettes pour vos déplacements intramuros
 Convenient Shuttles for your downtown travels

Mercredi 31 janvier · Wednesday, January 31st
 COCKTAIL & DÎNER DE GALA
 pour Équipages et VIP
 COCKTAIL & GALA DINNER
 for Crews Members and VIP

Jeudi 1er février · Thursday, February 1st
 COCKTAIL dans les salons de l'Hôtel de Ville
 COCKTAIL in the City Hall lounges

informations : www.rcvhs.fr



Reims.fr